

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

RÈGLEMENT NO. 2017-054

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE
ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

**L'ADOPTION DE CE RÈGLEMENT A ÉTÉ REPORTÉ
CE RÈGLEMENT N'A PAS ÉTÉ ADOPTÉ**

Yvan Fortin, MBA, MAP
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Richard Tanguay
Maire

Avis de motion : le 5 décembre 2016
Adoption : Annulé
Résolution : Annulé
Publication : Annulé